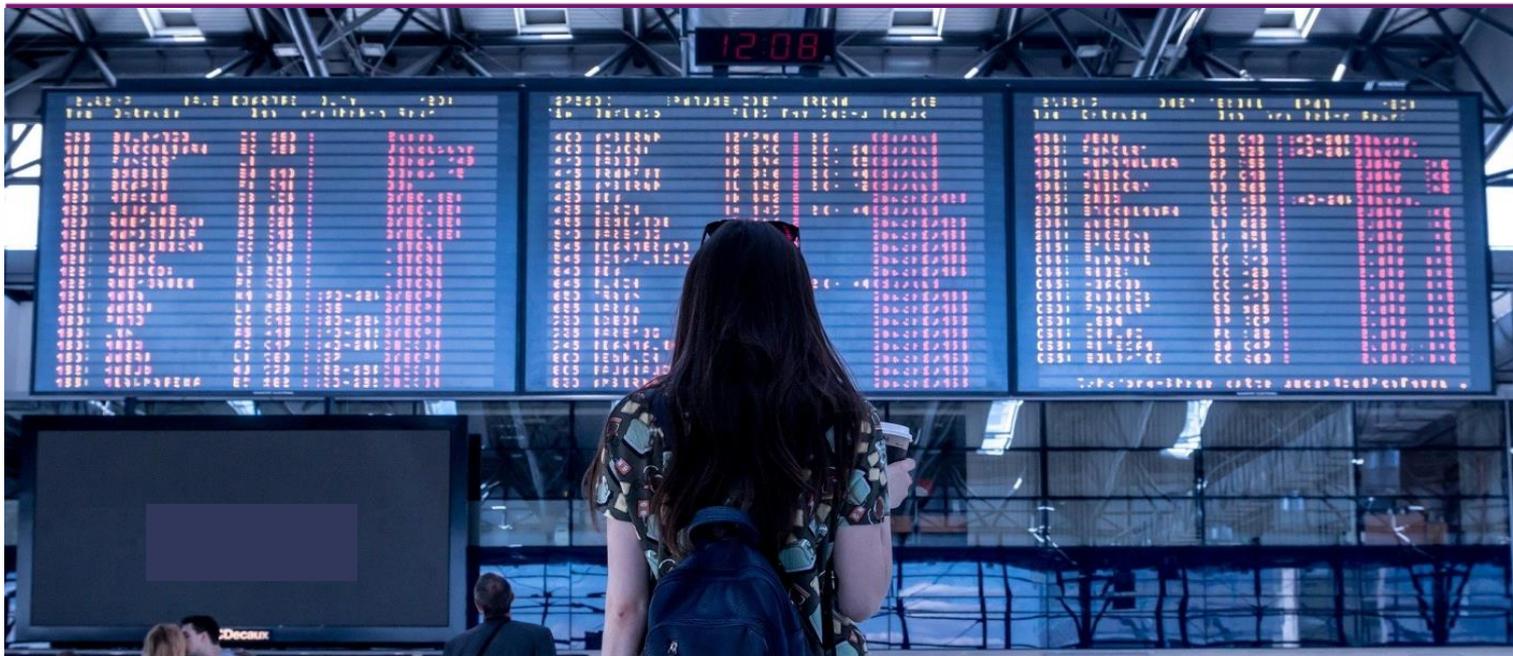


Pr parer votre s jour d' tudes   l' tranger



Inscription à l'UVSQ Inscription dans l'Université d'accueil

Vous partez 1 semestre ou à l'année, vous devez :

- Vous inscrire dans votre diplôme à l'UVSQ
- Payer vos droits d'inscription 2023/2024 à l'UVSQ
- Vous inscrire sans frais dans l'établissement d'accueil

Voici les **risques encourus**, si vous n'êtes pas inscrit avant votre départ :

1. L'accord d'échange s'annulera
2. Vous ne pourrez pas valider votre semestre, ou votre année
3. Votre aide à la mobilité ne sera pas attribuée
4. Vous ne serez pas couvert par la sécurité sociale

Candidature auprès de l'université d'accueil

Le Service de la mobilité transmet à l'université d'accueil la liste des étudiants qui effectueront un échange dans leur établissement

L'université d'accueil vous contacte pour que vous lui transmettiez toutes les informations nécessaires à votre échange :

formulaire d'inscription / information sur le logement
offre de formation / calendrier académique ...

Attention !

Il vous appartient de compléter tous les documents
demandés par l'université d'accueil
dans le délai imparti

La sécurité sociale

En Europe

Adressez-vous à votre Centre de Sécurité Sociale (CPAM) qui vous délivrera la **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** et vous informera sur les modalités de prise en charge par pays.

La CEAM vous permet le remboursement d'une partie de vos frais médicaux auprès de votre Centre de Sécurité Sociale. **Selon les pays**, celle-ci peut vous dispenser de l'avance des frais médicaux dans certains cas.

Hors d'Europe (et Royaume-Uni)

Vérifiez auprès de votre Centre de Sécurité Sociale et votre mutuelle de la couverture dont vous bénéficierez dans le pays d'accueil. Il est fortement conseillé de souscrire une couverture complémentaire.

Au Québec :

Vous devez vous munir de l'imprimé SE 401-Q-106 (en téléchargement sur notre site) le faire signer par le SME de l'UVSQ, puis par votre Centre de Sécurité Sociale

Papiers d'identité, autres documents

Vous devez être en possession de :

- Passeport en cours de validité (Hors Europe)
- Carte d'identité en cours de validité (Europe)
- Photos d'identité
- Carnet de santé
- Attestation d'assurance rapatriement

Formalités AVANT départ

Visas, permis d'études et recommandations

Vous informer sur les demandes de visas et les conseils de sécurité et de santé propres à chaque pays (site du MEAE : www.diplomatie.gouv.fr)

Nous vous recommandons vivement de consulter ce site et particulièrement si vous partez effectuer une période d'études dans un pays dit "sensible".

Inscription consulaire | démarche gratuite

Pour votre sécurité, le MESRI et le MEAE vous recommandent de vous inscrire au registre des Français établis hors de France, auprès des consulats de France. Seule cette inscription permet au poste consulaire d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire (veuillez consulter le site du MEAE).

Pour un séjour < 6 mois, vous pouvez vous inscrire sur cette page :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Québec

Séjour d'études > 6 mois

Vous devrez effectuer une demande en ligne de **certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études**, disponible sur le site Immigration Québec.

Après obtention du CAQ, demander un **permis d'études** auprès des services Visas et Immigration de l'Ambassade du Canada en France.

Délais : 4 semaines pour un CAQ au minimum / 5 à 7 semaines pour un permis d'études au minimum

Séjour d'études < 6 mois

Si vous êtes exempté.e de visa, vous devez obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE) pour entrer au Canada par voie aérienne auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC),

La demande d'AVE s'effectue en ligne en quelques minutes. Pour faire la demande, vous devez avoir un passeport valide, une adresse courriel et une carte de crédit pour payer les frais (7 \$).

Présenter une [demande d'autorisation de voyage électronique \(AVE\)](#).

Il est préférable d'obtenir votre visa ou votre AVE avant de réserver votre vol vers le Canada et de prendre d'autres arrangements de voyage.

Formalités AVANT départ

COVID et recommandations

Vous informer également sur les conseils de santé propres à chaque pays
(site du MEAE : www.diplomatie.gouv.fr,
conseils aux voyageurs, rubriques « dernière minute » et « entrée/séjour »)

Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire, nous vous recommandons vivement de consulter ce site régulièrement.

Selon les pays et/ou les universités dans lesquelles vous allez séjourner, vous pourriez devoir:

- Effectuer un test PCR avant le départ et/ou à l'arrivée
- Effectuer une quarantaine obligatoire dans une structure imposée ou non par le pays ou l'établissement d'accueil (*Attention au surcoût de votre mobilité*)
- Avoir été vacciné.e avant le départ (attention! Certains vaccins ne conviennent pas selon les pays)

Dans tous les cas, merci de vous conformer aux recommandations des universités qui vous accueillent ainsi qu'aux indications du site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Sur le site de l'UVSQ, rubrique :

- International

- partir à l'étranger

- en programme d'échange

À droite:

Je suis sélectionné(e), quelles sont les démarches à effectuer ?

En bas de cette [page](#)

Formalités à effectuer avant le départ

- » Dès connaissance de son acceptation et quelque soit le programme d'échange, l'étudiant devra compléter une lettre d'engagement (ou désistement) et la transmettre dans les plus brefs délais au [Service de la Mobilité Etudiante](#) (SME) de la DIPRI.
- » A réception de ce document, le Service de la mobilité transmet aux universités partenaires la liste des étudiants qui effectueront un échange dans leur établissement.
- » Par la suite, chaque Université d'accueil contacte par e-mail les étudiants sélectionnés afin de transmettre toutes les informations nécessaires à leur échange (formulaires d'inscription, informations sur le logement et l'offre de formation, calendrier académique...). Il appartiendra à l'étudiant de compléter les différents formulaires demandés par son Université d'accueil et de les transmettre dans les délais impartis.
- » Tous les étudiants sélectionnés à un programme d'échange sont conviés à une **réunion avant départ** au mois de mai afin d'être informés sur les démarches à effectuer avant et pendant l'échange (consultez le [mémento 2019](#) et le [powerpoint de la réunion du 23 mai 2019](#)) et sur les possibilités d'obtenir une aide financière.

Sites internet à consulter

- » [maison des français de l'étranger](#)
- » [conseil sécurité aux voyageurs](#)
- » [se soigner en Europe](#)
- » [carte européenne d'assurance maladie](#)

Démarches à effectuer

- » Je souhaite partir, [comment postuler ?](#)
- » Je suis sélectionné, [quelles sont les démarches à effectuer ?](#)

DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT

Pour tous les étudiants sélectionnés pour un départ en 2022/2023 :

- » [Lettre d'engagement ou désistement](#)
- » [Vous êtes sélectionné\(e\) pour un échange au 1er semestre, suite de la procédure](#)

Documents pour le programme ERASMUS+ :

- » *Le contrat d'études et de mobilité ERASMUS + vous seront adressés de façon individuelle*
- » **A télécharger en complément : [attestation de présence AP1](#) et [attestation de fin de séjour AP2](#) (à téléverser dans le formulaire approprié sur le Portail MoveON)**

Documents pour les autres programmes (convention, BCI et MICEFA) :

- » [attestation de présence AP1](#) (à téléverser dans le formulaire approprié sur le Portail MoveON)
- » [Contrat d'études Hors-Europe](#) (à faire signer par [l'enseignant coordinateur](#))
- » [attestation de fin de séjour AP2](#) (à téléverser dans le formulaire approprié sur le Portail MoveON)
- » [Rapport de fin de séjour](#) (à téléverser dans le formulaire approprié sur le Portail MoveON)
- » en plus pour le Québec : [imprimé de la sécurité sociale du Québec](#)

Contrat de mobilité Erasmus+

Il s'agit d'un document nominatif qui vous sera adressé en double exemplaire et dont vous devrez nous retourner un exemplaire signé

Attestations de présence (en téléchargement)

Deux attestations de présence devront être complétées et signées par le Service des Relations Internationales de l'université d'accueil :

AP1 (attestation d'arrivée) : dès votre arrivée

AP2 (attestation de fin de séjour) : avant de repartir de l'université d'accueil

Attention !

- Aucune aide ne sera versée sans transmission de l'AP1**
- Votre aide sera débloquée sous réserve que les fonds attribués soient disponible à cette date**

Etudiants Erasmus+

Le contrat d'études en ligne (OLA) du portail moveon doit :

- Être complété et approuvé en ligne par vos soins
- Comporter 30 ECTS par semestre
- Les enseignements doivent être choisis **en accord avec l'enseignant UVSQ responsable des échanges dans votre filière**
- Être validé en ligne **avant votre départ** par l'enseignant responsable de l'UVSQ

Nota: Renseignez vous auprès de votre université d'accueil de la procédure de réception du OLA (en ligne ou au format PDF depuis le portail moveon)

Les cours pourront éventuellement être modifiés dans l'université d'accueil **toujours en accord avec l'enseignant UVSQ responsable des échanges dans votre filière.** Le OLA devra être modifié en conséquence

Etudiants partant hors d'Europe

Le contrat d'études téléchargeable sur notre page doit :

- Être complété et signé par vos soins
- Comporter 4 à 5 cours par semestre
- Les enseignements doivent être choisis **en accord avec l'enseignant UVSQ responsable des échanges dans votre filière**
- Être signé **avant votre départ** par l'enseignant responsable UVSQ ([liste](#) disponible en ligne)

Ils pourront éventuellement être modifiés dans l'université d'accueil **toujours en accord avec l'enseignant UVSQ responsable des échanges**

Vous pourrez nous retourner ce contrat après quelques semaines sur place si le choix des cours n'a pas été possible avant le départ. Vous devrez également le faire signer par l'université d'accueil.

RAPPORT DE FIN DE SÉJOUR

Etudiants partant hors d'Europe

- Vous devez le télécharger sur nos pages

Etudiants ERASMUS+

- Vous recevrez un e-mail automatique pour le compléter en ligne

Cette démarche est exigée par la commission européenne et l'Agence Erasmus+ France / Education Formation

Dans les deux cas, vous devrez le compléter et le téléverser sur le portail moveon impérativement à la fin de votre séjour d'études

La non-transmission de ce rapport pourra entraîner le remboursement de l'aide financière qui vous aura été octroyée pendant votre séjour d'études

TEST DE LANGUE OLS OBLIGATOIRE

Vous recevrez avant votre départ un e-mail du SME avec les instructions pour vous connecter à la plate-forme européenne du test de positionnement de langue (OLS)

Ce test concerne la langue d'enseignement de votre université d'accueil : allemand, anglais, espagnol, italien, etc...

Ce test n'est en aucun cas discriminant et ne remettra pas en question votre départ

Son objectif est de permettre à la Commission Européenne d'évaluer le niveau de langue des participants au programme Erasmus+

La Plate-forme propose également gratuitement des cours de langues en ligne

Vous devrez conserver **le certificat** à l'issue du test et le téléverser sur le portail moveon à la fin de votre mobilité

Allocation de mobilité du programme européen ERASMUS +



Etudiants partant en Europe dans le cadre de ce programme

Cette aide est octroyée sans aucune condition de ressources.

Elle est financée par la Commission Européenne. Elle est d'un montant variable de 320 € à 420 € par mois, pour toute la durée du séjour d'études.

Nouveautés du programme Erasmus+

Forfait vert Erasmus+ (forfait de 50€ sous présentation des justificatifs)

Utilisation d'un moyen de transport durable pour couvrir le trajet aller-retour vers le pays de destination (*train, bus, ou covoiturage via une plateforme officielle*)

Forfait d'inclusion Erasmus+ (forfait de 250€ par mois en plus de la bourse Erasmus+) selon l'une des situations suivantes :

- Situation de Handicap ou d'affectation de longue durée (ALD)
- Domicile en France en zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Domicile en France dans un quartier prioritaire de la ville
- Boursiers de l'Enseignement sur critères sociaux échelon 6 et 7
- Etudiant appartenant à un foyer fiscal dont le quotient familial CAF $\leq 551\text{€}$

Aide à la mobilité internationale des étudiants (AMIE) de la Région Ile-de-France

La région Ile-de-France alloue à chaque université francilienne une subvention pour aider à la mobilité des étudiants en Europe ou hors d'Europe. Cette aide, d'un montant variable de 250 à 450€, est attribuée sous conditions de ressources (Quotient familial \leq 19190 €)

Aide à la mobilité internationale du CROUS

Les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent bénéficier de la part du CROUS, d'une aide à la mobilité internationale (AMI) d'un montant mensuel de 400 € pour tout ou partie de la durée de leur séjour.

Celle-ci viendra en complément de leur bourse initiale s'ils perçoivent quelque chose.

Instruction des dossiers d'aide financière

Les dossiers (adressés par email) devront être envoyés à la DIPRI avant le 7 juillet 2023. Après vérification, ils seront transmis à la commission des aides financières qui se réunira en juillet 2023

Commission des aides

Ce n'est pas vous qui choisissez l'aide financière, ni qui candidatez directement auprès des organismes de financement. La Commission des aides financières, après étude de votre dossier, décidera si vous pouvez ou non, bénéficier de l'une des aides proposées.

Même si vous remplissez tous les critères d'éligibilité, votre candidature pour l'aide demandée, peut ne pas être retenue.

Les aides financières que la commission pourra attribuer dépendront des subventions qui nous seront allouées par les différents organismes de financement.



Les trois formules d'aides financières (Allocation ERASMUS+, aide à la mobilité du CROUS et aide de la Région Ile-de-France peuvent être cumulables, sur décision de la commission).

Votre université d'accueil est dorénavant votre interlocuteur privilégié pour :

- l'aide à la recherche d'un logement
- les renseignements sur l'organisation des enseignements
- le calendrier universitaire
- la vie universitaire et les activités proposées

*De nombreuses informations sont disponibles sur les sites des universités d'accueil ainsi que sur les différents sites touristiques du pays ou de la région (transports, loisirs,...) **Soyez curieux!***

Entrez en contact avec d'anciens étudiants partis en échange par notre intermédiaire

Questions d'ordre pédagogique :

Contactez l'enseignant coordinateur responsable de votre filière ([lien](#))

Filière de l'UVSQ	Coordinateurs
AES	Arezki Cherfaoui, arezki.cherfaoui@uvsq.fr
Anglais	Sophie Croisy, sophie.croisy@uvsq.fr
Biologie	Frédéric Cremazy, frederic.cremazy@uvsq.fr
Chimie	Cedric Mayer, cedric.mayer@uvsq.fr
Droit	Patrick Jacob, patrick.jacob@uvsq.fr
Droit / anglais (anglais)	Sophie Croisy, sophie.croisy@uvsq.fr
Droit / anglais (droit)	Patrick Jacob, patrick.jacob@uvsq.fr
Etudes Européennes et Internationales	Sophie Croisy, sophie.croisy@uvsq.fr
Espagnol	Evelyne Seigneury, evelyne.seigneury@uvsq.fr
Géographie	Isabella Damiani, isabella.damiani@uvsq.fr
Gestion	Stela Raytcheva, stela.raytcheva@uvsq.fr
Histoire	Alessia Zambon, alessia.zambon@uvsq.fr

Questions relatives aux aides financières à la mobilité

DIRECTION DES PROJETS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Emilia TAVARES-SEMEDO

emilia.tavares-semedo@uvsq.fr

01 39 25 79 84

Le pôle mobilité étudiante

de la Direction des Projets et des Relations Internationales (DIPRI)

mobilite@uvsq.fr

Maison de l'Etudiant.e - 1 Allée de l'Astronomie - Guyancourt, 1^{er} étage

Geneviève ROZIER, Cheffe de service
Bureau 1.05
Conventions hors Europe, Québec
En télétravail mercredi et vendredi

Adeline FAVIER, chargée de la mobilité
Bureau 1.06
Erasmus+, Micefa
En télétravail lundi et mercredi

Ouverture au public

Lundi au vendredi : 9h-12h 14h-17h
Fermé le Mercredi